

DECRET N°71-217 du 5 Novembre 1971

portant promotion au grade de
Lieutenant du Sous-Lieutenant
LOKO Georges.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU la Loi n°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées
Dahoméennes;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général
des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes et l'ordon-
nance N°70-15/D/DN du 14 mars 1970 qui l'a modifiée;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement
et le Décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié;
VU le Décret n°69-329/D/DN du 23 décembre 1969, portant inscription au
tableau d'avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour
l'année 1970 ;
VU le Décret n°378/PR/MEAE du 30 septembre 1966, portant blocage des
rémunérations correspondant aux avancements ;
Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est promu automatiquement au grade de Lieutenant :

- le Sous-Lieutenant LOKO Georges.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du
présent décret qui a effet pour compter du 1er octobre 1971 et qui sera publié
au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Novembre 1971

par le Conseil Présidentiel,

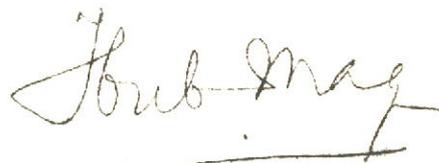


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI-KAO



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - Ministères 13 - HC 2 -
SGG 4 - DN 8 - EMAT-EMGN-EMSC 6 - JORD 4--
Intéressé 1 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanç.5 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat 6 -